



Regroupement familial: comment faire venir ma compagne en france

Par **ahamada**, le **06/07/2009** à **00:06**

Bonjour,

Je suis de nationalité française. Je vie à Paris. Ma compagne avec qui j'ai eu mon enfant qui a aujourd'hui 16 mois est de nationalité comorienne et réside en Egypte.

Notre enfant à la nationnalité française. Dans notre livret de famille y figure uniquement le père (moi) et l'enfant. La mère n'y figure pas puisque elle n'est de nationalité française et nous ne sommes pas encore mariés.

QUESTION : Dans quelle mesure je peux faire venir ma compagne en France afin de nous rejoindre moi et notre enfant (mis à part le mariage : car le délai est trop long et nous envisageons de nous marier plus tard) ? Je vous remercie pour la réponse.

Sincères salutations.

Par **Tisuisse**, le **06/07/2009** à **08:11**

Bonjour,

Sans mariage, aucune chance de pouvoir obtenir un visa longue durée pour votre compagne, combien même elle serait la mère de votre enfant. Voyez la préfecture.